

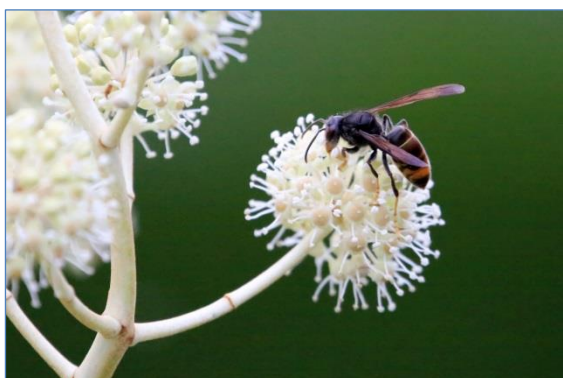
LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2019 AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS

Depuis 2016, un arrêté préfectoral a confié l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique dans la Manche à la FDGDON en tant qu'organisme à vocation sanitaire. Un programme départemental de lutte collective est mis en œuvre afin d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte contre le frelon asiatique dans la Manche. À l'aube du printemps marquant le retour des frelons asiatiques, l'engagement de tous est une condition indispensable à la réussite du programme.



LE FRELON ASIATIQUE, BIEN PRÉSENT DANS LA MANCHE



En 2018, dans la Manche, 4967 nids de frelons asiatiques ont été détruits, soit 3 fois plus qu'en 2017. Cet insecte arrivé dans le département en 2011, engendre de forts impacts sur la biodiversité par le dérangement et la prédation qu'il génère sur les abeilles mais également sur la pollinisation notamment celle des pommiers. Cet effet peut notamment se ressentir sur la filière cidricole du département.

De plus, leur présence entraîne un **risque en terme de santé et de sécurité publique** puisqu'ils peuvent générer des attaques

collectives pour défendre leur nid, attaques qui ont été recensées sur **313 victimes dans la Manche en 2018.**

JE VOIS UN FRELON ASIATIQUE : QUE DOIS-JE FAIRE ?

Face aux risques, il est nécessaire de rappeler la procédure et le comportement à adopter face à la présence d'un nid de frelon asiatique :

- Il est inutile de signaler la présence d'un frelon asiatique (individu), il est par contre nécessaire de signaler, en mairie, tous les nids observés.
- Ne pas intervenir soi-même pour la destruction du nid afin de limiter les risques et d'assurer l'efficacité de la technique utilisée
- Ne pas inviter la population à piéger les frelons asiatiques, aucune étude n'a démontré l'efficacité de cette technique sur les populations et sur la création des nids.
- En cas de découverte d'un nid, en attendant sa destruction par une entreprise spécialisée, il convient de ne

pas déranger les frelons pour éviter les risques d'attaques.

LE DÉPARTEMENT APPELLE À UNE LUTTE COLLECTIVE DÉPARTEMENTALE

En cette période d'envoi des conventions aux collectivités et face aux divers risques liés au développement de la population de frelons asiatiques, **le conseil départemental souhaite rappeler son engagement dans le programme et souhaite vivement inciter les collectivités de la Manche, communautés d'agglomération, communautés de communes et communes à s'engager dans la lutte collective départementale.** Celle-ci se décline en 4 grands axes : **la sensibilisation et la prévention, la surveillance du territoire, la lutte en protection des ruchers, la lutte par la destruction de nids.**

91 % des communes de la Manche ont conventionné avec la FDGDON en 2018, il convient de poursuivre cet engagement et de l'accentuer pour rendre la lutte contre cette espèce la plus efficace possible. En effet, pour une lutte efficace, il convient de:

- Prévoir un financement pour détruire 100 % des nids localisés, aussi bien sur domaine privé que public
- Signaler tous les nids observés et le plus tôt possible
- Détruire les nids en respectant des normes en matière de sécurité et de mise en œuvre notamment par l'utilisation d'un insecticide à base de pyrèthre d'origine végétale faiblement rémanent.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alice Streiff
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alice.streiff@manche.fr